

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 MAI 2025

Convoqué le 06 mai 2025, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 12 mai 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Rémy OFFREDI suppléant de Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Alice VILLEMAGNE suppléante de Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Patrick JULLIAN, Christian TEISSIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS

POUVOIRS (02) : Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENT (44) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Pierre MOUYREN, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Laurent CHAPELLIER, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Rémy OFFREDI suppléant de Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Cyril OZIL, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Alice VILLEMAGNE suppléante de Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Patrick JULLIAN, Christian TEISSIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Thierry LAURENT, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS

POUVOIRS (02) : Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENT (44) : Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Georges BRIOUDES, Roseline BOUSSAC, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Thierry DAUBLON, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Pierre MOUYREN, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Laurent CHAPELLIER, Louise SALATHE, Jean-Christophe PAYAN, Adrien CHAPON, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET, Blandine HENNION

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur Ghislain CHASSARY, délégué du comité syndical et maire de la commune de Rousson, est nommé secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2025

Monsieur le Président annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2025 n'a été reçue ce jour.

Monsieur le Président porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

1. Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Cèze

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit par unité hydrographique la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) fixant des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau en prenant en compte l'ensemble de ses usages. Cette gestion doit assurer à la fois la protection des écosystèmes aquatiques, la prévention de toute pollution et le développement de la ressource en eau, patrimoine commun de la nation.

Dans le respect du code de l'environnement et des articles L212-3, R212-26 à R212-48, la création d'un SAGE nécessite la constitution d'une commission Locale de l'Eau qui doit assurer l'organisation et l'avancée de la démarche dans une concertation collective avec l'ensemble des représentants désigné par le Préfet.

À ce titre et dans le respect du courrier transmis par le Préfet du Gard le 11 mars 2025, **Monsieur le Président** propose de désigner Monsieur Bernard HILLAIRE comme représentant à la CLE de la Cèze.

Votants : 52
Pour : 52 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

II. FINANCES

2. Répartition des charges 2025 du Pays des Cévennes

Le Budget Primitif 2025 a été formulé sur la base d'une participation à 3,20 € par habitant.

Monsieur le Président propose d'approuver la répartition des charges 2025 du Pays des Cévennes.

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS [1]	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL
Alès Agglomération	138 176	87,69%	442 163,20 €
De Cèze Cévennes	19 404	12,31%	62 092,80 €
TOTAL	157 580	100,00%	504 256,00 €

INSEE (Populations légales millésimées 2022 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025)

Votants : 52
Pour : 52 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3. Répartition des charges du PLIE Cévenol

Dans le cadre des missions et projets portés par le PLIE en 2025, il est renouvelé la cotisation par habitant à 0,388€/hab. Cela couvre les actions principales relatives aux développements et actions d'insertion notamment sur les marchés publics et privés, ainsi que l'action CEJJ.

Monsieur le Président propose d'approuver la répartition des charges du PLIE Cévenol telle que décrite ci-dessus.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Approbation du Compte de Gestion 2024 du Pays des Cévennes

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace d'une part, les opérations budgétaires en dépenses et en recettes d'une manière analogue au compte administratif et d'autre part, il reprend tous les stocks d'actif et de passif de la collectivité.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2024 du Pays des Cévennes dont les résultats sont égaux à ceux du compte administratif.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Approbation du Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par le Président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été rattachées.

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes fait apparaître :

Un total cumulé de Recettes de 1 656 912 €

Un total cumulé de Dépenses de 1 178 610 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 422 027 €.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 159 182 €, soit 37,72 % des dépenses (notamment aux actions dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire : - 1^{ère} édition de la Fête de la Forêt sur notre territoire à La Grand Combe- travaux de recherche de formulation de douche thermique térébentinée écocertifiable menés par la société Accent lauréate d'Alès Audace, ainsi que pour la révision du SCOT ...);

- Les charges de personnel (chapitre 012) : 137 409 €, soit 32,56 % des dépenses ; ces charges de personnel interviennent dans le cadre de la Charte forestière et pour la révision du SCOT ;

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 111 405 €, soit 26,40 % des dépenses (= Cotisation Agence d'Urbanisme, etc...) ;

- Les charges financières (chapitre 66) : 13 792 €, soit 3,26 % du budget ;

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 240 € soit 0,06 % du budget. Il s'agit de régularisation (annulation titres) ;

A ces dépenses réelles, s'ajoutent les dépenses d'ordre (chapitre 042) (Dotation aux amortissements...) : 271 842 €.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 661 343 €.

Elles sont constituées essentiellement des participations des EPCI (601 535 €, soit 91 % des recettes).

Rappel : Participation par habitant = 3,85 € / habitant.

- La DGD Urbanisme, pour un montant de 36 000 € ;
- Diverses subventions FEADER et autres : 21 585 € ;
- Régularisations diverses s'élevant à 2 223€.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) (Reprises sur subventions...) sont comptabilisées à hauteur de 92 913 €.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent de l'exercice 2023 de + 422 128 €.

D'où un résultat de clôture 2024 de + 482 515,63 €, affecté à hauteur de 4 213 € en investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Elles sont constituées

- Des dépenses d'équipement pour un montant de 89 826 € pour la révision du SCOT ainsi que la clôture de l'étude relative à des économies d'eau et le projet de retenue hivernale pour l'ASA de Saint Jean de Maruéjols.
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 151 763 €.
Concernant la dette, le détail se trouve dans le document budgétaire. Il n'a pas été mobilisé d'emprunt sur l'exercice. L'encours restant au 31 décembre 2024 est de 167 812 €, encours composé par 2 contrats de prêts, tous en taux fixe.

Recettes :

Recette d'équipement : Subvention du département pour les études économie d'Eau : 4 500 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 201 269 €.

Des opérations d'ordre complètent les dépenses et recettes d'investissement pour 92 913 € (Reprise de subventions...) et 271 842€ (Dotation aux amortissements...).

La section d'investissement se solde par un résultat de : 141 238€.

En tenant compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat d'investissement cumulé 2024 s'élève à 144 085 €.

Le montant des reports de crédits 2024 sont de : 148 298 €

Le résultat net de clôture en investissement s'élève à : - 4 213 € qui sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur le Président informe que le Pays des Cévennes se porte très bien et que les excédents serviront pour payer les différentes études du SCoT.

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président prend la présidence de la séance.

Votants : 51

Pour : 51 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président revient dans la salle

6. Approbation du Compte de Gestion 2024 du PLIE Cévenol

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace d'une part, les opérations budgétaires en dépenses et en recettes d'une manière analogue au compte administratif et d'autre part, il reprend tous les stocks d'actif et de passif de la collectivité.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2024 du PLIE Cévenol dont les résultats sont égaux à ceux du compte administratif.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7. Approbation du Compte Administratif 2024 du PLIE Cévenol

Le Compte Administratif 2024 du PLIE Cévenol fait apparaître :

Un total cumulé de Recettes de	331 517 €
Un total cumulé de Dépenses de	175 061 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à un montant de 175 061€. Comme l'année précédente, ces dépenses sont intervenues essentiellement dans le cadre des 2 projets suivants :

- Les clauses d'insertion dans les marchés publics avec les actions de repérage et d'accompagnement des publics, de soutien aux donneurs d'ordre pour intégrer les clauses d'insertion dans les marchés de travaux et des actions de formation Pour 2024, plus de 37 000 heures d'activités ont été déployées pour 154 personnes (pour un objectif de 110). En complément ont été déployées 58 actions de formations pour 33 personnes (type AIPR, habilitation élec, CACES) pour leur permettre d'avoir les habilitations nécessaires sur les chantiers

- L'appel à projet lancé par la Direccte Occitanie et dédié au repérage et à la mobilisation des publics dits invisibles : « Cévennes pour Tous » avec la mise en place des actions pour répondre aux besoins de cet appel à projet via les structures associatives partenaires (Avenir Jeunesse, MLJ, la Clède, et « la MDE »).

Monsieur le Président précise que cet appel à projet a pour but de réinsérer dans la société des personnes qui en sont sorties avec l'objectif de leur trouver un emploi ou de les remettre dans le système de santé, bien souvent ce sont des personnes qui ne se soignent pas. Ce sont de belles actions qui sont analysées et financées par l'Etat.

Au niveau de la réalisation des chapitres :

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011) : 9 185€, soit 5,25 % des dépenses de fonctionnement.

➤ Les charges de personnel (chapitre 012) : 125 954 €, soit 71,95 % des dépenses de fonctionnement. **Monsieur le Président** précise que cela concerne le personnel du PLIE pour lequel il y aura un départ en retraite de monsieur Pierre BLACHER dans peu de temps. Il rappelle aussi que son prédécesseur avait proposé d'intégrer l'association PLIE en grande difficulté financière au sein du Pays des Cévennes pour porter cette politique qui ne pouvait pas être tenue financièrement d'un point de vue associatif. C'est pourquoi cette association a été sécurisée passant d'une association en difficulté financière au Pays des Cévennes qui est un établissement public.

➤ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 39 922 €, soit 22,80 % des dépenses de fonctionnement.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 256 889 €.

Elles sont constituées :

- De la participation des EPCI membres (60 622 €) ;
- Des subventions FSE (120 000 €) ;
- Des subventions dans le cadre de l'appel à projet « Cévennes pour tous » (72 511€) ;
- Régularisations diverses pour 3 755 €.

Le solde de ces opérations, augmenté du résultat repris de l'exercice précédent, conduit à un résultat de clôture 2024 de + 153 114 €. **Monsieur le Président** rappelle que cet argent sera dépensé pour les actions qui seront financées.

INVESTISSEMENT

Concernant la section d'investissement, le résultat net de clôture 2024 est de + 3 341 €.

Monsieur le Président sort de la salle.

Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président prend la présidence de la séance.

Votants : 51

Pour : 51 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président revient dans la salle.

8. Affectation des résultats 2024 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Après le vote du Compte Administratif **Monsieur le Président** propose d'approuver l'affectation des résultats d'exploitation proposée ci-dessous :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
S.M.P.C	482 515,63 €	1068 – Autres réserves	4 213,07 €
		110 – Report à nouveau	478 302,56 €

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

9. Budget supplémentaire 2025 Pays des Cévennes

Le Budget Supplémentaire 2025 a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2024, et qui apparaissent au Compte Administratif 2024. Il constate aussi, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au Budget Primitif, et leur financement.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	269 000,00	417 298,00	
- Reports 2024	148 298,00	0,00	
Total	417 298,00	417 298,00	531 618,56

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Budget primitif il été prévu que le budget supplémentaire financerait des dépenses que l'on connaissait déjà par anticipation. Ce BS a pour vocation de mettre en œuvre ces dépenses en reprenant les résultats tels qu'ils viennent d'être présentés dans le Compte administratif.

Le budget supplémentaire 2025 proposé pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'équilibre en :

Fonctionnement à **531 618,56 €**

Investissement à **417 298,00 €**

FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2024 reporté (+ 478 302,56 €) constitue la principale recette de ce budget supplémentaire.

Des crédits supplémentaires sont inscrits : ils constituent des mises en réserve ou des ajustements de crédits ouverts lors du Budget Primitif, comme par exemple :

- Contrat de prestations de services pour le Scot et pour la filière Bois : + 68 700 € ;
- Pour la filière Bois (location de matériel, études et recherches...) : + 35 000€ ;
- Un virement supplémentaire à la section d'investissement est prévu, pour un montant de 269 000 €.

INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement 2024 reporté s'élève à + 144 084,93 €. Ajouté au virement supplémentaire de la section de fonctionnement, il permet le réajustement des crédits prévus au BP 2025.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget supplémentaire.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

10. Budget supplémentaire 2025 PLIE Cévenol

Le Budget Supplémentaire 2025 du PLIE Cévenol a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2024, et qui apparaissent au Compte Administratif 2024. Il constate aussi, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au Budget Primitif, et leur financement.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	2 841,17	2 841,17	
- Reports 2024	0,00	0,00	
Total	2 841,17	2 841,17	121 000,00

Le budget supplémentaire 2025 proposé pour le PLIE s'équilibre en :

Fonctionnement à **121 000,00€**

Investissement à **2 841,17 €**

FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2024 reporté constitue une recette, qui s'élève à + 153 114,37 €.

Cette recette permet de financer le réajustement des crédits inscrits au Budget Primitif, ainsi que des crédits supplémentaires inscrits en charges à caractère général, en prestations de formation et charges de personnel.

INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement 2024, excédentaire, est repris à hauteur de 3 341,17 € ; il permet l'inscription d'une réserve de crédits en « immobilisations corporelles ».

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget supplémentaire.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

11. Adoption du règlement télétravail

Fin 2023, des réflexions sur les conditions de travail des agents au sein de la collectivité ont été menées, auxquelles les représentants du personnel ont activement participé.

Tout en garantissant l'efficacité et la qualité de ses services, le Pays des Cévennes souhaite mettre en place le télétravail en tant que modalité de travail.

Ce règlement a pour objectifs de poser le cadre réglementaire et les procédures internes applicables à la mise en œuvre du télétravail.

La modalité du télétravail sera mise en œuvre de façon progressive au sein des services courant 2025.

Monsieur le Président propose d'approuver la mise en place du télétravail et son règlement.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12. Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes - Année 2025

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes adhère au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) en date du 24 février 2020.

Depuis son adhésion, le Syndicat Mixte Pays des Cévennes verse une contribution annuelle au Comité des Œuvres Sociales.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention pour l'année 2025 d'un montant de 2 291 €.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Subvention au Comité des Œuvres Sociales du PLIE Cévenol - Année 2025

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est compétent pour la gestion du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention pour l'année 2025 d'un montant de 1 507 €.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. JURIDIQUE

14. Contrat d'Assurance contre les Risques Statutaires

La protection sociale applicable aux agents des collectivités locales et établissements publics a des conséquences financières lourdes pour les employeurs qui doivent maintenir des prestations à leurs agents.

Il est donc important, en cas d'absentéisme pour raison de santé que les collectivités souscrivent une assurance pour ce risque.

Le centre de gestion du Gard propose depuis de nombreuses années un contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires couvrant aussi bien les agents CNRACL que les agents IRCANTEC de droit public.

De nombreuses collectivités ont déjà confié cette mission au Centre de Gestion du Gard. Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permettent au CDG 30 de souscrire pour le compte du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ce contrat d'assurance.

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2025. **Monsieur le Président** propose de relancer la procédure pour un nouveau contrat avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. RURALITE

15. Adoption de l'accord de consortium – Programme Démonstrateurs de la ville durable - « L'Habitat péri-urbain autrement »

La commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas est lauréate du programme France 2030 "Démonstrateur de la Ville Durable", géré par la Banque des Territoires, pour la création d'un écoquartier sur le secteur de la Jasse de Bernard. Elle est accompagnée de Territoire 30 pour cela, qui sera également maître d'ouvrage de certaines actions du projet.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Pays des Cévennes a l'opportunité de s'engager dans la structuration de trois filières de matériaux biosourcés et géosourcés, aux termes de ses ambitions en matière de politique forestière, via l'outil de Charte Forestière de Territoire (CFT).

Il s'agit de l'action n°5 du projet, inscrite au programme de la CFT 2024-2027 :

- Optimiser le travail des entreprises artisanales de ces 3 filières, pour être plus compétitives, tout en ne changeant pas de modèle ;
- Proposer ensemble des « solutions clefs en mains » pour répondre aux nouvelles exigences environnementales et se positionner sur les marchés locaux.

La réalisation de cette action comprendrait 4 étapes :

1. Amélioration des compétences de reconnaissance visuelle en forêt de la qualité bois d'œuvre :

- état de l'art du sciage et séchage du pin maritime,
- détermination du coût moyen de revient du pin maritime local,
- audit de 2 scieries volontaires pour amélioration de la productivité,

2. Élargir le champ d'emploi du Pin Maritime dans le démonstrateur ;

3. Structurer les filières Pailles et Terre avec le principe constructif ;

4. Diffusion des savoirs et des compétences :

- Construction d'un prototype de mur,
- Détermination du coût de revient prévisionnel optimisé d'un mur bois-paille-terre (créé par le CFA de Méjannes-les-Alès),
- Colloque final auprès des entreprises prescripteurs de bâtiments, élu(e)s.

Les partenaires du Pays des Cévennes sur cette action seraient : les professionnels locaux des filières pin maritime des Cévennes - paille - terre crue, FIBOIS Occitanie, CRITT Bois - PFT Bois Occitanie, CIRAD, Envirobat, CFA Méjannes-les-Alès.

Le coût total de l'action est estimé à 150 000 € pour 2025-2026.

La Banque des Territoires a octroyé au projet un montant total de 3 040 349 €, dont 75 000 € à l'attention du Pays des Cévennes (soit 50% du coût de l'action).

Ces modalités sont inscrites dans un accord de consortium.

Cette convention organise les relations entre les différents acteurs intervenant dans le projet en actant la répartition de la maîtrise d'ouvrage selon les actions, en donnant des rôles spécifiques d'organisation à la SPL30 et la commune, notamment les versements de cette dernière, en posant des bases pour les futures questions de propriété intellectuelle et en indiquant comment les versements de subventions seront organisés.

Le Pays des Cévennes est en cours de recherche de financements complémentaires.

Monsieur le Président rappelle que dans quelques jours ils vont poser la 1^{ère} pierre de Maïada au CFA du bâtiment de Méjannes les Alès et qu'Alès Agglomération apporte aussi son aide pour travailler sur ces nouvelles techniques.

Monsieur Rémy OFFREDI suppléant de Monsieur Jean-Michel PERRET représentant la commune de Saint Hilaire de Brethmas, remarque dans la délibération que le montant de la subvention noté dans le considérant de la délibération de 3 020 000 n'est pas celui qui a été effectivement engagé par la Banque des Territoires et demande s'il faut corriger ces chiffres avec le montant réel de 3 040 349 €.

Monsieur le Président informe que l'erreur sera rectifiée. Il rappelle également que c'est un très beau projet qu'il faut mener à bien car c'est un projet durable avec la filière Bois Cévennes. Il précise que ce sera financé par le bailleur social, la commune et un peu le département. Il y a également de l'accession. Ce projet comporte 33 logements : une partie en logement social et l'autre en accession. Les futurs propriétaires paieront leurs logements et le bailleur social, vraisemblablement Logis Cévenol, financera sa part et recherchera des solutions pour faire des loyers acceptables malgré les surcoûts liés à l'écoquartier. Le Pays des cévennes apporte 150 000 € pour le financement de la filière bois Cévennes dans le cadre de la charte forestière.

Madame Virginie GUIROY, chargée de mission Charte Forestière de Territoire, précise que le CFA de Méjannes les Alès est partie prenante pour construire ce bâtiment en bois, terre crue et paille et dont la 1^{ère} pierre sera posée jeudi. Ces matériaux seront également utilisés dans l'écoquartier avec la particularité d'utiliser du pin maritime cévenol. On peut également rajouter la Région dans le cadre du financement de ce projet. Le CFA construira un prototype de mur en 2026 avec toutes les actions mises en place par le Pays des Cévennes pour gagner en compétitivité sur ces filières de matériaux locaux. Ce sont des entreprises artisanales qui les mettent en œuvre et le but du projet de l'écoquartier de Saint Hilaire de Brethmas est d'être répliquable. Pas seulement pour du gros bâtiment, mais également pour de plus petites surfaces. L'idée est de tirer les coûts avec les entreprises artisanales en s'entourant d'organismes experts comme le CRIT Bois Occitane, Fibois, Envirobat, ... pour essayer d'arriver à ce but.

Monsieur Jean-Pierre De Faria, vice-président et maire de la commune de Saint-Ambroix, souhaite rebondir sur le CFA, cela leur permettra pour 2026 de lancer une nouvelle filière bois pour former des apprentis. Ils vont venir présenter ce projet à la Communauté de Communes de de Cèze Cévennes et aux mairies pour les sensibiliser sur les constructions bois s'ils ont des bâtiments à construire. Ils font le tour de tous les partenaires.

Monsieur le Président reprend en disant que la construction sera en filière courte avec le pin maritime des Cévennes. La difficulté que l'on a parfois pour construire en bois c'est de trouver le bois en filière courte. C'est dans ce domaine-là aussi que le Pays des Cévennes est l'animateur de la filière par rapport à tous les scieurs et autres forestiers.

Monsieur le Président propose d'approuver l'accord de consortium "Programme Démonstrateurs de la ville durable - Ecoquartier de la Diane : « L'Habitat péri-urbain autrement ».

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

16. Adhésion au dispositif Izifriche, outil de repérage des friches agricoles

Le sujet de la revalorisation des friches est un enjeu majeur à l'échelle du SCoT du Pays des Cévennes. Le dispositif Izifriche est un outil opportun pour recenser les friches agricoles à partir de requête de données à l'échelle régionale. Il peut ainsi contribuer à construire les orientations stratégiques en matière agricole. L'accès à ses données s'élève à 7 000 € TTC.

Madame Lydia PICQ, Directrice Générale Adjointe au Développement du Territoire, explique qu'il va y avoir trois sessions de formation organisées. Ce sera le même principe que Vigie-foncier quand ils ont été formés à l'utiliser. Une fois la formation effectuée, ils auront les codes d'accès et ils pourront aller voir par commune les friches agricoles sur leur territoire et après engager des actions qui pourront être accompagnées par le Pays des Cévennes. Elle précise que c'est un outil de la SAFER, c'est un premier diagnostic des friches agricoles, après il y aura un travail de caractérisation de la friche.

Monsieur le Président précise qu'une terre en jachère n'est pas en friche. Les maires vont être mobilisés pour justement faire la différence entre celles en jachère et celles en friches.

Madame Lydia Picq propose aux élus de venir à la formation pour avoir toutes les informations sur ce dispositif et son fonctionnement.

Monsieur Michel RUAS, membre du comité syndical représentant la commune de Saint Jean du Gard, signale qu'il est d'accord mais le problème pour lui, c'est depuis quand elles sont en friche ? Parce qu'eux, en Cévennes, ils doivent avoir 300 hectares de friches qui sont devenus des bois. Il demande qu'est ce qui va être considéré en friche ? Les friches en bord de rivière sont reconnaissables mais tout ce que l'on appelle les bancels qui étaient cultivés il y a 20 ans sont devenus des bois, alors est ce qu'on va les considérer comme des friches ?

Monsieur le Président répond que justement ce sera vu avec les élus des communes, ça dépendra de leur inscription, des PLU quand on est en zone A...

Monsieur Michel RUAS demande comment ils font pour s'inscrire ?

Madame Lydia Picq répond que dès que la délibération sera votée ils pourront confirmer l'achat et ils organiseront les formations. Ils vont essayer de faire la première en juillet.

Monsieur le Président signale que c'est très intéressant et que cela leur permettra de savoir quand ils parlent de friches agricoles. Certaines fois des chiffres un peu saugrenus sont énoncés. Cet outil permettra de savoir, parcelle par parcelle. Il ne rêve pas, ils ne vont pas reconquérir toutes les friches agricoles mais ils peuvent espérer.

Il en profite pour rappeler qu'au sein d'Alès Agglomération, ils ont mis à disposition les terres agricoles notamment sur Saint Hilaire de Brethmas, mais pas que... Par exemple il y en a pour implanter du Bio, d'autres pour le Baron des Cévennes, pour les céréales, les plantes aromatiques... et ils ne trouvent pas beaucoup de preneurs et pourtant ils cherchent avec la Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce dispositif.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Convention cadre triennale 2024-2026 et convention partenariale 2025 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »

L'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (A'U) est une association d'ingénierie mutualisée, qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes est amené à recourir à l'expertise de l'agence sur les thématiques économiques, forestières, agricoles, touristiques, de revitalisation rurale, d'habitat, d'aménagement, ou de mobilités.

Dans ce contexte, il convient de signer une convention cadre triennale 2024-2026 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne, ainsi que la convention annuelle 2025 de mise en application de la convention cadre avec comme contrepartie le règlement d'une cotisation annuelle de 19 375 €.

La précédente cotisation 2024 était de 18 452 €. L'agence a proposé une augmentation de 5% de la cotisation, au regard de l'augmentation des charges.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention cadre et la convention partenariale 2025.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VII. PLIE CEVENOL

18.Demande de subventions pour l'action « En route pour l'Emploi 2025 »

Les objectifs du PLIE Cévenol pour 2025 sont :

- favoriser la levée des freins liés à l'emploi par des formations indispensable (tout type d'habilitation : CACES, habilitations diverses, ...),
- augmenter les compétences des participants PLIE pour en favoriser l'employabilité,
- permettre de valoriser le public en insertion auprès de futurs employeurs,

Plan de financement :

Coût estimatif du projet : 20 000 €

- Conseil Départemental du Gard 5 000 € 25 %
- Région Occitanie 5 000 € 25 %
- Alès Agglomération 5 000 € 25 %
- État politique de la Ville 5 000€ 25%

Monsieur le Président demande si l'action est financée à 100 % ?

Madame Annick Le Lan, Directrice du Développement Économique, explique que ce sont des financements Politique de la Ville. Le Département a demandé à ce qu'il y ait une délibération spécifique avec le montant des participations des financeurs.

Monsieur le Président demande à ce qu'une ligne soit rajoutée sur la délibération avec le montant global de l'action pour que la délibération ne soit pas refusée au contrôle de légalité car on ne peut pas avoir une action financée à 100 % par des subventions.

Afin de financer ces objectifs **Monsieur le Président** propose de déposer une demande de subventions.

Votants : 52

Pour : 52 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VIII. DIRECTION GENERALE

19.Liste des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rapporte, les décisions prises par délégations.

Monsieur le Président annonce qu'un point d'information sur le SCoT va être fait pour remobiliser les élus sur ce débat important. Il signale aussi que lors des réunions on évite de refaire chaque étape passée. Chaque réunion doit apporter quelque chose de nouveau et ne pas refaire la réunion précédente.

Madame Christel FIETKAU, Responsable de service Conseil et planification ingénierie territoriale, informe que sur le calendrier la 1^{ère} phase de diagnostic a été réalisée de 2023 à 2024. Actuellement, en 2025 on est sur la phase du projet d'aménagement stratégique pour lequel des réunions ont déjà été organisées. Ensuite, cela va s'enchaîner en 2026 avec la phase n°3 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui fera l'objet d'ateliers avec les élus et les partenaires. La phase 4 de justification des choix et d'évaluation environnementale sera réalisée par le bureau d'études pour justifier l'ensemble des orientations qui auront été décidées. La phase 5 de consultation des personnes publiques associées correspond à la phase administrative à prévoir. L'enquête publique et la finalisation et l'approbation du SCoT sont prévues fin 2027.

Monsieur le Président rappelle que le SCoT s'inscrit dans le SRADDET, et tous les autres plans régionaux et départementaux, les PLU s'inscrivent dans le SCoT qui s'inscrit dans le SRADDET... On a une liberté encadrée pour l'élaboration, avec des bureaux d'études qui expliquent également comment il faut penser.

Madame Christel FIETKAU souhaite revenir plus en détail sur la phase 2 du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec des ateliers scénarios, des rendez-vous bilatéraux avec les communes lors desquels Caroline Fabre et Stella Normand ont conduit les entretiens, le 12 février les ateliers sur l'armature territoriale. La dernière réunion était le 16 avril avec la commission SCoT qui a permis de présenter la première armature territoriale et la 1^{ère} armature du PAS.

Le 20 mai prochain, il y aura un comité technique avec l'ensemble des partenaires (les services de l'État, les chambres consulaires, la Région et le Département) pour leur présenter la 1^{ère} version du PAS et l'armature, présentées lors de la dernière commission SCoT afin qu'ils fassent part de leur retour et de leurs remarques.

D'ici le mois de juillet, sera proposé un 1^{er} atelier du PAS au DOO qui permettront de travailler sur différentes préconisations et prescriptions qui seront intégrées aux documents d'urbanisme. Ce 1^{er} atelier se déroulera le 9 juillet à 16h, un mail d'invitation leur parviendra. Les deux autres ateliers auront lieu au mois de septembre afin de ne pas perdre trop de temps et pour prévoir un comité syndical pour le débat sur le PAS en fin d'année. Entre temps, il y aura un séminaire de restitution et un comité de pilotage avec les partenaires.

Monsieur le Président réinsiste, un peu lourdement et il en est désolé mais tous les élus ne viennent pas, sur le fait que le SCoT sera ce qu'eux en tant qu'élus en feront. Il insiste bien sur ce point-là, il est hors de question que le SCoT voté soit imposé par d'autres. Sauf, que globalement, il faut s'inscrire dans les différents plans régionaux plus la loi Climat et Résilience, plus la loi TRACE dont on ne sait pas encore ce qu'elle va contenir au final, plus la consommation de l'espace...

Il ne les appellera jamais assez à être présents pour peser de tout le poids collectif possible, en fonction des attentes des élus sur leurs communes. Tous les maires n'ont pas la même attente sur leur commune. Les attentes d'une ville comme Alès ne sont pas les mêmes que celles d'une commune très rurale avec peu d'habitants et peu d'infrastructures. Il trouve qu'ils ne sont pas nombreux lors des réunions. Aujourd'hui on en est au stade des orientations, des visions. Ce ne sont pas des objectifs, ce sont des visions de développement pour adapter les territoires à ce que l'on va vivre ou subir comme arrivée de nouvelle population, évolution de la population, vieillissement de la population ou rajeunissement. Il ne sait pas, mais c'est très important. Ils n'ont pas l'ambition de devenir 150 ou 180 000 personnes, sauf qu'ils savent aujourd'hui, si cela continue comme ça, dans les tendances moyennes, que le territoire va recevoir suffisamment de population. Ils savent où ils vont s'installer par rapport à leurs attentes, ils le devinent. Même si les choses peuvent être rebattus d'ici 2035. Il est plus qu'important qu'ils partagent ensemble l'évolution du territoire.

Il insiste encore sur le fait d'être présent et que chaque maire puisse donner ses idées et être libre de voir l'avenir de sa commune comme il le souhaite, même si le cadre reste très contraint.

Madame Christel FIETKAU les invite tous à venir pour l'atelier du 9 juillet. Aujourd'hui ils en sont à la phase 2, mais ils ont souhaité mener en parallèle la phase 3 puisque le document d'orientation et d'objectifs contraindra leurs documents d'urbanisme qui devront être compatibles avec le DOO. Le but de ce séminaire est de leur montrer les impacts des orientations décidées dans le DOO et comment cela va se décliner, c'est très important qu'ils soient là pour comprendre comment tout va s'orienter et qu'ils puissent le prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme.

Elle souhaitait faire aussi un point sur les rencontres avec les communes. Stella et Caroline ont fait un très gros travail et ont rencontré l'ensemble des 95 communes du territoire. Pour aborder l'ensemble des projets qu'il y a sur les communes, pour avoir une vision générale des projets sur le territoire que ce soit en termes d'évolution de l'habitat, de l'économie, ... Elles ont établi un tableur synthétique de l'ensemble des projets des communes qui permettra de définir les prescriptions et préconisations.

Il y a également eu un travail sur les friches d'activité. Une étude est en cours par l'Agence d'Urbanisme qui identifie l'ensemble des friches d'activité sur le territoire du Pays des Cévennes. Les friches définies dans la première phase leur ont été présentées pour voir si cela correspondait avec les friches sur leur territoire.

Un autre travail a été effectué sur le foncier dans les zones d'activité économique qui est recensé pour voir le potentiel restant dans ces zones et par conséquent l'enveloppe qui va être allouée pour le développement économique sur le territoire.

Elle tient à remercier les élus d'avoir pris le temps de rencontrer Caroline et Stella, et elle les remercie pour le travail réalisé.

Monsieur le Président les remercie pour leur engagement, seulement deux communes restent à voir. Aujourd'hui on leur a expliqué que le développement économique sur le territoire devait se faire par la reconquête des friches. Il demande pour le moment combien de friches ont été identifiées ?

Madame Christel FIETKAU répond que pour le moment il y en a 72 pour une soixantaine d'hectares maximum.

Monsieur le Président leur demande s'ils imaginent ce que cela veut dire C'est que l'on a le droit potentiellement à 250 hectares plus 60 hectares à reconquérir dans lesquels, pour le moment, les zones d'accélération et autres choses sont comprises. Jusqu'à la loi TRACE qui, il l'espère, le prendra en compte. C'est un enjeu majeur. Le Pays des Cévennes c'est 1 000 km², avoir 60 hectares de friches ce n'est rien du tout, il n'y a pas de réserve.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a le salon des maires le 22 mai et le concours Alès Audace le 20 mai en présence du Préfet au Cratère.